



BAC Pro Maintenance

Matériels Agricoles ou d'espaces verts



Public concerné :

Le recrutement est réservé aux personnes ayant 16 ans au minimum ou 15 ans pour les sortants de troisième et peut aller jusqu'à 30 ans.

Conditions d'entrée en formation :

Conditions d'accès et d'admission :

Pourra être admis en formation pour préparer le baccalauréat professionnel en trois ans tout élève :

- ✓ Ayant terminé une classe de troisième de collège ou un CAP.
- ✓ Orienté vers la voie professionnelle par le conseil de classe de troisième.
- ✓ Volontaire pour suivre ce cursus et dont la famille aura donné son accord.

Prérequis :

- ✓ Validation de l'inscription par la direction du CFAA, basée sur une lettre de motivation et les bulletins scolaires du candidat. Cette démarche pourra être accompagnée, sur demande de la direction du CFAA d'un entretien de motivation avec le jeune, sa famille ou son représentant légal.

Objectifs de la formation :

Exercer une activité dans l'exploitation, le développement, la maintenance et la distribution de matériels agricoles, travaux publics, parcs et jardins...

Déroulement de la formation :

- ✓ La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années, à raison de 20 semaines de cours au CFAA par an (soit 700h par an) ;
 - ✓ Les jeunes fréquentent les cours par alternance (contrat d'apprentissage), de septembre à juillet ;
- Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).

Modalité d'évaluation et mode de validation :

Possibilité de suivre indépendamment 1 ou des blocs de compétences qui pourront donner lieu à validation en fonction de la réglementation en vigueur. (pour plus d'information, nous contacter).

Le diplôme du Baccalauréat Professionnel est délivré selon les modalités des épreuves terminales.

Formation par apprentissage

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A.Faivre

amandine.faire@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole de Haute-Saône

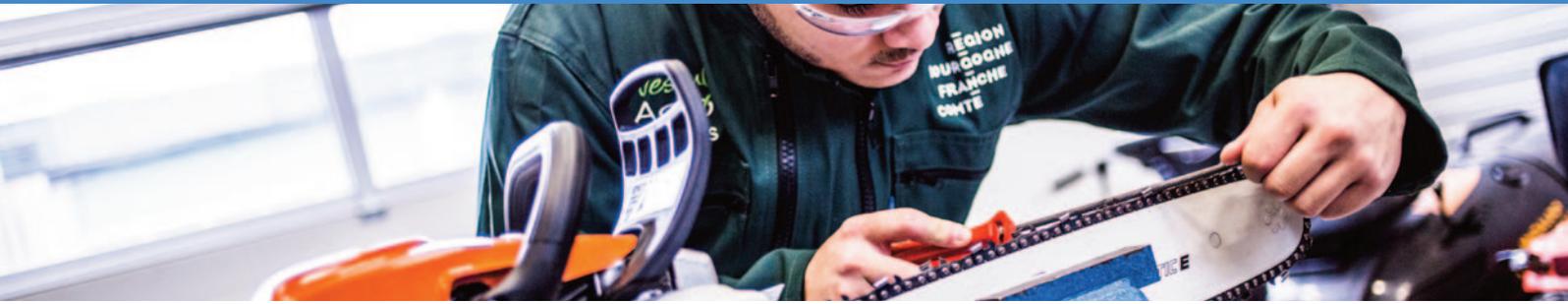
16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr

Programme de formation : BAC Pro Maintenance - en 3 ans

S.1	Mobiliser ses connaissances pour résoudre un problème technique	510h00
S.2	Mobiliser ses connaissances technologiques et scientifiques pour résoudre un problème	120h00
S.3	Mobiliser ses connaissances pour répondre à une demande d'intervention	570h00
S.4	Comprendre une langue dans le cadre socio-professionnel	160h00
S.5	Comprendre et analyser une situation, exposer et argumenter	310h00
S.6	Analyser en utilisant un vocabulaire graphique	140h00
S.7	Pouvoir travailler pleinement	120h00
S.8	Mobiliser ses connaissances pour découvrir le monde professionnel	100h00
Reprise du vécu en entreprise		60h00
Rapport		10h00
TOTAL		2100h00



BAC Pro Maintenance

Matériels Agricoles ou d'espaces verts

Métier préparé :

- ✓ La vente, distribution, location de matériels.
- ✓ La maintenance des matériels agricoles, de travaux publics, de parcs et jardins.
- ✓ L'utilisation de matériels agricoles, de travaux publics, de parcs et jardins.

Indicateurs de résultats :

	Nombre d'apprentis	Taux de réussite juin 2022	Taux d'abandon	Taux de satisfaction apprentis
BAC PRO MAINTENANCE	39	100%	22%	70%

<https://www.education.gouv.fr/inserjeunes-un-service-d-aide-l-orientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485>

Délai d'accès à la formation :

l'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

Poursuites d'études & Métiers préparés :

Poursuite d'études :

- ✓ Poursuite possible en BTS TSMA ou CQP maintenance.

Rémunération et financement :

Rémunération Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1^{er} août 2022

Salaire d'un apprenti en 2022	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 ^{ère} année d'apprentissage	27% SMIC	453,32€	43% SMIC	721,96€	53% SMIC	889,86€
2 ^{ème} année d'apprentissage	39% SMIC	654,80€	51% SMIC	856,28€	61% SMIC	1024,18€
3 ^{ème} année d'apprentissage	55% SMIC	923,44€	67% SMIC	1124,92€	78% SMIC	1309,60€
Salaire d'un apprenti en 2022	26 ans et plus					
	Base de calcul			Montant brut		
	100% du SMIC			1678,95€		

Aides aux employeurs

Aide exceptionnelle pour un contrat conclu jusqu'au 31 décembre 2022	Moins de 18 ans	de 18 à 20 ans	de 21 à 25 ans
1 ^{ère} année d'apprentissage	5000€ couvre 100% du salaire	8000€ couvre 100% du salaire	8000€ couvre 100% du salaire
Aide unique pour tout contrat conclu à partir du 1^{er} juillet 2022 Pour niveau inférieur ou égal au Bac			
1 ^{ère} année d'apprentissage	4125€ maximum		
2 ^{ème} année d'apprentissage	2000€ maximum		
3 ^{ème} année d'apprentissage	1200€ maximum		

Formation par apprentissage

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A.Faivre

amandine.faire@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr